

GROUPES DE CODÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL POUR CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES DU RÉSEAU

Invitation à participer à un groupe de codéveloppement professionnel pour conseillères et conseillers pédagogiques

Bonjour,

Nous sommes enthousiastes d'annoncer le renouvellement de la mise en œuvre du projet de groupes de codéveloppement professionnel réseau pour conseillères et conseillers pédagogiques.

Ce projet s'adresse à **toutes les personnes conseillères pédagogiques, peu importe les dossiers sous leurs responsabilités, peu importe leur expérience**. La combinaison des pratiques, des expériences et des points de vue contribuera à la richesse des groupes de codéveloppement.

Quatre groupes seront formés en 2024-2025. Il y en aura un en anglais et trois en français, dont l'un sera dédié aux CP de la formation continue. Chacun des groupes se rencontrera six (6) fois en visioconférence les vendredis matin de 9 h à 12 h, **les 11 octobre 2024, 8 novembre 2024, 13 décembre 2024, 24 janvier 2025, 21 février 2025 et 21 mars 2025.**

Pour y participer, nous vous invitons à :

- prendre connaissance des **balises** dans le résumé du projet et le contrat d'engagement ci-joints;
- vérifier votre **disponibilité** aux dates de rencontre indiquées;
- en discuter avec votre personne **supérieure immédiate** pour recevoir son **approbation**, et;
- nous retourner le contrat d'engagement, dûment rempli, **pour le mardi 3 septembre 2024** par courriel, à : jules.masse@cmontmorency.qc.ca

La sélection des personnes conseillères pédagogiques participantes se fera par un tirage au sort au début du mois de septembre 2024. Prenez note que par souci de confidentialité, une seule personne par collègue est admise dans chacun des groupes. Toutes les personnes seront contactées par la suite.

Si vous avez des questions en lien avec les groupes de codéveloppement professionnel réseau pour conseillères et conseillers pédagogiques, s'il vous plaît n'hésitez pas à nous joindre.

Au plaisir d'apprendre ensemble !

Le comité organisateur 2024-2025

Julie Depelteau, Anne Kafka, Azra Khan, Jules Massé et Louis Normand
(julie.depelteau@kiuna-college.com) (akafka@cegepstfe.ca) (akhan@dawsoncollege.qc.ca)
(jules.masse@cmontmorency.qc.ca) (lnormand@crosemont.qc.ca)

Résumé du projet

Le projet de groupes de codéveloppement professionnel réseau pour conseillères et conseillers pédagogiques est né de l'intérêt croissant de deux conseillères pédagogiques pour l'approche de codéveloppement professionnel. Au fil des années et dans leur collège respectif, Debby Ann Philie (Cégep Gerald-Godin) et Angela Mastracci (retraîtée, Cégep Marie-Victorin) ont expérimenté avec succès des groupes de codéveloppement professionnel en plus d'avoir conçu des activités de formation sur le codéveloppement. C'est fondamentalement leur expérience avec ces groupes et leur pratique en accompagnement professionnel qui les ont menés à l'instigation de ce projet pour le réseau collégial.

Fondé par Payette et Champagne (1997), le codéveloppement professionnel est une approche de développement pour ceux qui croient pouvoir apprendre les uns des autres afin d'améliorer leur pratique. C'est une méthode structurée de consultation qui porte sur des problématiques, des préoccupations ou des projets exposés à tour de rôle par les personnes participantes du groupe, habituellement au nombre de 6 à 8. Pour en faciliter le déroulement, des rôles sont attribués et à part le rôle de personne animatrice, deux autres rôles sont partagés par les personnes participantes du groupe, celui de personne consultée¹ et de personne consultante. C'est une approche puissante pour favoriser le développement professionnel, le développement de compétences et l'évolution de pratiques professionnelles. En ce sens, le codéveloppement peut répondre à des besoins de développement professionnel, pédagogique et institutionnel du réseau collégial.

Des liens étroits entre les rôles et les compétences des conseillères et des conseillers pédagogiques et ceux des divers acteurs d'un groupe de codéveloppement mettent en lumière la pertinence de l'approche de codéveloppement comme moyen pour développer et consolider les diverses compétences associées à la fonction de conseillère et de conseiller pédagogique. Cette approche devient tout aussi pertinente pour relever les défis rencontrés dans la fonction. Le projet de codéveloppement professionnel pour conseillères et conseillers pédagogiques du réseau collégial tente de répondre à ces défis en offrant aux conseillères et aux conseillers pédagogiques une possibilité de formation flexible, arrimée sur leur réalité, leur expertise, leur pratique, et ce, afin de faciliter leur développement professionnel et conséquemment, le développement pédagogique institutionnel des cégeps.

Le projet de codéveloppement professionnel pour conseillères et conseillers pédagogiques du réseau collégial vise à permettre à ces personnes de développer et consolider leurs compétences dans un cadre structuré et collaboratif, arrimé à leurs besoins, tout en favorisant l'intégration et le transfert des apprentissages et des compétences dans leur milieu. Ultimement, le projet vise le développement professionnel des conseillères et conseillers pédagogiques d'une manière continue et autonome².

Pour atteindre cet objectif, des balises pour la mise en œuvre du projet ont été fixées après la réalisation avec succès d'une phase pilote, appelée « découverte », à l'hiver 2021 auprès des conseillères et des conseillers pédagogiques répondants locaux Performa, puis la réalisation avec succès de deux premiers groupes auprès des conseillères et des conseillers pédagogiques des cégeps francophones durant l'année 2021-2022. Renouvelé à chaque année depuis, le projet s'adresse à toutes les personnes conseillères pédagogiques du réseau collégial qui œuvrent à l'enseignement régulier, peu importe leurs compétences développées, peu importe leur

¹ Le terme « personne consultée » semble plus approprié pour son usage dans le milieu de l'éducation et mieux convenir à une situation de consultation que le terme « personne cliente », employé par les fondateurs de l'approche pour ce rôle.

² Non créditée et à coût zéro.

expérience. Pour l'année 2024-2025, quatre groupes de dix participants, trois en français et un anglais, seront formés, chacun animé par deux personnes animatrices elles-mêmes conseillères pédagogiques dans le réseau. Six rencontres auront lieu en visioconférence un vendredi matin par mois d'octobre 2024 à mars 2025. L'approbation de la personne supérieure immédiate est nécessaire pour participer à un groupe puisque cette participation se fait sur le temps de travail. Une formation de base sur le codéveloppement professionnel sera offerte aux personnes conseillères pédagogiques participantes à même la première rencontre du groupe.

Déployer des groupes de codéveloppement professionnel réseau pour les conseillères et les conseillers pédagogiques permettra aux personnes participantes de retirer les bénéfices suivants :

- de mieux se connaître comme professionnels en renforçant leur identité professionnelle, ce qui favoriserait la confiance en soi et contribuerait à un sentiment d'efficacité personnelle et de bien-être au travail;
- de se construire un réseau professionnel, brisant l'isolement et créant des synergies, ce qui favoriserait les collaborations;
- de consolider leurs modèles d'action, ce qui favorisait la qualité et l'efficacité de leurs interventions, et;
- de développer leur engagement, ce qui favorisait le déploiement de leur leadership pédagogique au sein de leur collègue.

En plus des bénéfices importants pour le développement professionnel des personnes conseillères pédagogiques participantes, les groupes de codéveloppement professionnel réseau pour conseillères et conseillers pédagogiques peuvent générer de nombreuses retombées positives pour le développement pédagogique institutionnel dans les collèges des personnes conseillères pédagogiques participantes.

Au terme chaque année de sa mise à œuvre, le projet fait l'objet d'une évaluation en fonction des quatre niveaux du modèle Kirkpatrick, afin de permettre d'apprécier la valeur du projet d'année en année et ainsi décider de son renouvellement.

- 1 | Réaction : l'appréciation du processus
 - 2 | Apprentissages : les apprentissages réalisés pendant le processus
 - 3 | Comportements : la mise en œuvre de ces apprentissages
 - 4 | Résultats : l'atteinte des objectifs personnels de développement professionnel
- (Mastracci et Gélinas-Faucher, 2020, p. 35).